

Comité Central Agricole de Sologne
C.C.A.S.
18, avenue de la République
41600 Lamotte-Beuvron

Action Dynamique Sologne
A.D.S.
Le Mazarnier
41210 Saint-Viâtre

2^{èmes} Rencontres Intersolognotes du 23 Avril 2005

La gestion équilibrée du territoire sur le plan cynégétique, sylvicole et agricole

L'ADS et le CCAS sont deux associations regroupant des propriétaires solognots. Le CCAS créé en 1859, est reconnu d'utilité publique. Leur mission commune est notamment d'informer leurs adhérents sur des problématiques spécifiques à la gestion du patrimoine solognot, qu'elles portent sur l'évolution réglementaire (loi forestière, NATURA 2000,...) ou la présentation de phénomènes fragilisant l'équilibre solognot (cormorans, déprises piscicoles, espèces allochtones).

Cette rencontre, organisée conjointement par le CCAS et l'ADS a reçu le soutien financier du programme européen Leader Plus (+) par l'intermédiaire du Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne.

Près de deux cent cinquante personnes s'étaient rassemblées au domaine de Chalès (Nouan-le-Fuzelier) et une centaine d'autres s'étaient excusées, et ont souhaité en recevoir le compte-rendu.

Parmi les nombreuses personnalités présentes, citons Patrice Martin-Lalande, député de Loir et Cher, Président du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, Guy Vasseur, Président de la Chambre d'Agriculture de Loir et Cher et Geoffrey de Moncuit, Président du CRPF d'Ile de France et du Centre et du Syndicat des propriétaires forestiers du Loiret. Tous les trois avaient accepté de participer activement à la réunion comme conférenciers et nous les en remercions vivement

Michel SALOMON, Président de l'ADS, a présenté le programme de la réunion et les conférenciers puis a rappelé les objectifs des Rencontres Intersolognotes : réfléchir de manière concertée aux solutions à apporter concernant les **problèmes de gestion** de l'environnement solognot, organiser **des échanges d'informations** et d'**expériences** entre des **experts** reconnus au niveau national, des **spécialistes** solognots, l'**administration**, des **propriétaires** et plus généralement **tous les acteurs** concernés par la gestion de l'espace solognot pour :

- sensibiliser aux problèmes et pour les déceler à temps,
- faire connaître les solutions avec leurs limites et leurs coûts,
- les diffuser,
- les expérimenter et organiser un retour d'expérience.

Le déroulement de la séance a été le suivant :

- **Première partie : quel milieu, agro, sylvo, cynégétique pour le gibier**
 - le point de vue d'un **spécialiste du grand gibier** : Michel DENIS Directeur au CEMAGREF
 - le point de vue d'un **spécialiste du petit gibier** : Pierre MAYOT de l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.)
 - le point de vue du **forestier** : Geoffroy de MONCUIT Président du C.R.P.F. d'Ile de France et du Centre
 - le point de vue de **l'agriculture** : Guy VASSEUR Président de la Chambre d'Agriculture de Loir et Cher
 - Echanges avec la salle animés par Geoffroy de MONCUIT.

- **Deuxième partie** : le programme **Leader Plus** et la **loi sur le développement des territoires ruraux** : Patrice MARTIN-LALANDE, député de Loir et Cher et Président du Syndicat Mixte du pays de Grande Sologne.

- **Troisième partie** : les **clôtures** en Sologne : Serge BOURDAIS de la Fédération des chasseurs du Loir et Cher.

- **Quatrième partie** : **l'interdiction du tir à plomb** dans les zones humides en 2005 : Alain PHILIPPE journaliste cynégétique.

- **Echanges** avec la salle et **conclusions** par Gilles DURANT des AULNOIS, Président du C.C.A.S.

Première partie

Quel milieu agro-sylvo-cynégétique pour le gibier ?

1. LE POINT DE VUE D'UN SPECIALISTE DU GRAND GIBIER : Michel DENIS, directeur au CEMAGREF

- Le concept d'**équilibre agro-sylvo-cynégétique** date des années 1960 ; inventé par un forestier, il fait en quelque sorte partie du « jargon technico-administratif »... et a été repris dans plusieurs lois dont celle, toute récente, du 23/02/05 sur le développement des territoires ruraux.
Malgré l'imprécision de ce concept, je vais tenter d'en déterminer quelques composantes.
- C'est la déclinaison du concept biologique de la **capacité d'accueil** : combien peut-on mettre d'animaux dans un habitat donné ? C'était alors un concept sylvo-cynégétique seulement, mais les animaux ont un domaine vital qui dépasse largement la forêt. Rappelons que les cerfs vivent sur un espace naturel de plusieurs milliers d'hectares, voire quelques dizaines de milliers :
 - une biche meneuse a besoin de 600 à 800 hectares
 - un dague de 1.000 à 2.000 hectares
 - un cerf adulte de 4 à 5.000 hectares
 - les chevreuils (qui ne sont pas de « petits cerfs », ils en sont très différents) se contentent de quelques centaines d'hectares.Ainsi, un certain nombre de propriétaires peuvent gérer « leurs chevreuils » sans concertation avec leurs voisins, tandis qu'il faut partager avec les voisins quand il s'agit de cervidés.

Mais compte-tenu des espaces en cause on ne peut se limiter au seul espace forestier.

- **Le concept de densité biologiquement supportable** est apparu depuis longtemps, au moins depuis les années cinquante. On entend par là le nombre d'animaux vivant normalement en situation d'équilibre dans un environnement donné.

Mais lorsqu'on considère la **gestion** économique d'un ensemble, ces densités biologiquement supportables sont largement **supérieures** à ce que l'homme peut accepter d'un point de vue économique en raison des dégâts causés par ces animaux.

Il y a trois types de dégâts :

- **l'abrouissement** : il s'agit de la cueillette des rameaux, des feuilles, des pousses terminales.... cet abrouissement peut avoir des conséquences importantes sur la végétation, alors même que la forêt ne subvient que partiellement à la nourriture du grand gibier : cinq centimètres de chêne ne donnent qu'un gramme de nourriture alors qu'un cerf consomme de 10 à 15 kg par jour.
- **les frottis** : c'est le pelage d'un arbre : le chevreuil pèle un arbre pour marquer son territoire et on ne peut pas l'en empêcher. Un cerf le fait au moment de la « frayure » début Juillet puis au moment du brame. Les dégâts par frottis sont très largement le fait des chevreuils.
- **l'écorçage** : l'écorce est consommée dans un but alimentaire. C'est essentiellement le fait du cerf.

- **La densité économiquement supportable.** C'est une notion très variable selon les massifs : elle est plus élevée dans les massifs à régénération naturelle que dans ceux où il y a des plantations : pour les noyers, les merisiers et même les peupliers, la densité économiquement supportable chute vers le bas (on prend en compte la valeur économique de la plantation).
- La densité **psychologiquement** supportable. Dans certaines régions on ne tolère pas la présence du moindre animal, notamment du chevreuil : ce peut être pour des raisons diverses. Mais ce ne sont pas seulement des forestiers qui peuvent avoir cette attitude, cela peut se rencontrer aussi chez des chasseurs : certains disent que la chasse du lièvre au chien courant est perturbée par la présence de chevreuils et ne veulent pas voir un chevreuil. Ce n'est alors plus une question de densité, mais présence ou absence, un point c'est tout.
- A tous ces aspects biologiques, économiques, etc..., s'ajoute maintenant tout ce qui tourne autour des demandes « sociétales » : on parle de patrimoine, de bio-diversité et il est vrai que ces espèces sont assez mythiques. Certaines comme le cerf sont particulièrement mythiques puisque toute une imagerie s'est développée autour du cerf, toutes sortes de croyances, toute une culture.... cela remonte à la surface dans la notion de « valeur patrimoniale », et de plus en plus comme espèces faisant partie de la bio-diversité en oubliant souvent que l'**abondance** de cervidés peut conduire à une **perte** de la bio-diversité (« Je suis d'ailleurs en train de monter un projet sur ce thème » a ajouté Monsieur Denis).

Comment tend-on vers l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ?

- C'est un peu comme « la quête du Graal », mais même si c'est le Graal, il faut tenter de s'en approcher. Il faut suivre attentivement les deux composantes principales de cet équilibre : la **population** d'un côté et l'**habitat** de l'autre.

→ **la gestion des populations** : Il s'agit en Sologne essentiellement de cerfs et de chevreuils.

Le plus souvent on estimait la population et son accroissement et on en déduisait « la part du chasseur ».

Actuellement on travaille plus sur des suivis à partir de bio-indicateurs qui offrent l'avantage de mieux renseigner sur l'adéquation entre le milieu et la population animale. On a tendance à raisonner ainsi : est-ce que les animaux que j'ai sur ma propriété sont en bonne santé ?

Est-ce que le milieu que constitue une propriété est en bonne santé ?

On essaie de plus en plus de travailler avec des indicateurs biologiques tant sur les animaux que sur le milieu. On demandera de plus en plus aux chasseurs de mesurer les poids avec précision.

Exemples d'indicateurs biologiques :

* Pour le gibier :

indices kilométriques d'abondance et mesure des poids, notamment le poids des jeunes car ils sont plus sensibles au déséquilibre agro-sylvo-cynégétique que les adultes. Et parmi eux, les plus sensibles sont les jeunes mâles.

Donc, au minimum, si on n'a pas le temps, s'intéresser aux jeunes, surtout aux jeunes mâles : .. poids

.. longueur des pattes
.. longueur des mâchoires
.. etc...

* Pour la végétation :

Observer l'état de la végétation : est-ce qu'elle supporte ou ne supporte pas la population présente ? Si du houx est attaqué par une population de chevreuils, c'est qu'elle a mangé tout ce qu'elle lui préfère ; c'est un indicateur d'insuffisance de nourritures appétentes pour le chevreuil (exemple donné par Geoffroy de Moncuit : voir plus loin)

→ **La gestion des habitats :**

Les études menées depuis 50 ans sur les populations de cervidés montrent que le forestier n'est pas « innocent » : de son marteau dépend souvent la qualité nutritionnelle du milieu. Bien sûr, les milieux sont très différents, le sol de la Sologne n'a pas les qualités du calcaire de Beauce, mais à milieu égal les potentialités dépendent beaucoup de l'éclaircissement, de l'ouverture à la lumière qui favorise le développement de la végétation du sol.

En faisant des coupes, on augmente la capacité d'accueil en termes de nourriture. On peut donc espérer d'un travail sur la forêt l'augmentation de la population.

On gère donc la population, la qualité de la population, la qualité de l'habitat. L'équilibre repose sur un suivi de son milieu et un suivi de sa population.

On peut suivre les composantes de cet équilibre. Mais il faut reconnaître que la solution est dans les réunions entre les trois populations concernées : forestiers – chasseurs – agriculteurs. De plus en plus il existe des lieux de rencontre (par exemple le schéma cynégétique départemental du Loiret où j'étais hier)

Mais en fait, je réponds comme un de mes collègues américains à qui l'on demandait « combien peut-on avoir de cerfs de Virginie dans cette propriété » et qui répondait : « moi, je retourne la question : combien veut-on en avoir ? »

L'idéal c'est de s'entendre sur un objectif en nombre d'animaux, car il ne s'agit plus d'un problème de biologie mais d'un problème d'économie et de relations entre individus. La plupart du temps l'équilibre est obtenu par un accord entre les différentes parties concernées, et il n'est peut-être pas nécessaire de parler densité mais d'objectifs communs et comment faire pour que cette population ne perturbe pas le milieu environnant.

En définitive, je dirais : « concertez-vous, propriétaires, forestiers, chasseurs, agriculteurs, voire naturalistes dans certains cas ».

L'étude en cours sur le massif du COSSON, par Philippe BALLON du CEMAGREF

Il s'agit d'une étude demandée par la Fédération des chasseurs du Loir et Cher dans le cadre du financement européen Leader Plus, par l'intermédiaire du Pays de grande Sologne.

Elle concerne la partie nord du Pays de Grande Sologne où existe une population abondante de cervidés, dans le massif du Cosson, du sud d'Orléans jusqu'à la région de Villeny, Chaumont sur Tharonne, la Ferté Saint Cyr.

L'objectif est de faire un diagnostic sur l'équilibre obtenu dans cette zone.

La mission confiée au CEMAGREF est d'observer l'impact de la présence des ongulés sur les peuplements en cours de régénération : coupes de taillis sous futaies, plantations, qui offrent à la dent des animaux des petits semis, des rejets, etc...

Nous allons faire un état des lieux de la situation actuelle mais nous allons aussi entreprendre un bilan « temporel » de ce qui se passait dans les années 75/80, les années 90 et les années 2000 pour voir si les peuplements sensibles ont été davantage attaqués ces dernières années. Cette étude rétrospective sera faite à partir de photos aériennes que l'on va interpréter.

Les propriétaires forestiers de la zone concernée par l'étude recevront prochainement un courrier à ce sujet. Par ailleurs, ils seront conviés à une réunion de restitution des résultats au 1^{er} semestre 2006, qui se tiendra dans la région du massif du Cosson.

2. LE POINT DE VUE D'UN SPECIALISTE DU PETIT GIBIER : Pierre MAYOT de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

Monsieur Pierre MAYOT est le grand spécialiste français du faisan ; il en est un passionné et a centré son exposé essentiellement sur ce gibier en abordant quatre thèmes :

- **repeupler** avec du gibier de **qualité**
- dans la **prédation**, évaluer ce qui est de la responsabilité du prédateur et de celle de la victime
- **aménager** le milieu pour favoriser le petit gibier
- **améliorer les lâchers** : le faisan de tir est-il une fatalité ?

• **Repeupler avec du gibier de qualité**

Pour reconstruire une population de petit gibier (faisan, perdrix grise, lièvre), la qualité du gibier de repeuplement est essentielle.

Une expérience réalisée dans l'Yonne – où l'on ne parvenait pas à faire de repeuplement – a consisté à lâcher le même jour des faisans d'élevage (provenant de l'ONCFS) et des faisans naturels prélevés ailleurs :

- Sur 73 poules d'élevage lâchées en hiver, seules 10 % ont survécu et fait des nids en Mai et Juin (parfois 2 nids)
- Sur 25 poules sauvages, on a observé une survie beaucoup plus importante (60 % de survie), davantage de nids et davantage de petits.

Le principal écueil à surmonter c'est d'assurer la survie des poules faisanes lâchées en hiver.

Quand on observe les tableaux des causes de mortalité de ces deux catégories de poules faisanes, on constate que les pourcentages de disparitions dues aux différents acteurs sont les mêmes mais que la résistance aux prédateurs est bien meilleure chez les poules sauvages.

Causes de mortalité : .. carnivores (renards) 25 %

.. rapaces (autour des palombes...)	25 %
.. chats – mustélidés	25 %
.. mortalité routière, machines agricoles	25 %

En observant la survie de populations jusqu'au printemps, on constate une perte des oiseaux naturels jusqu'au mois de Mai, puis stabilisation des effectifs, et pour les oiseaux d'élevage une perte continue.

Par ailleurs, on a observé que les capacités de reproduction des oiseaux provenant d'élevage étaient inférieures à celles des oiseaux naturels.

- **La part de responsabilité des prédateurs**

Les prédateurs sont-ils responsables de tout ? Il est maintenant clair que ce n'est pas vrai : Il y a une responsabilité partagée, il y a un problème en quelque sorte de « naïveté » de la part des oiseaux d'élevage :

- entre les oiseaux d'élevage et les oiseaux naturels, la survie varie de 1 à 5 et 6
- la reproduction varie de 1 à 3 et 4.

Quand on améliore la souche, on améliore aussi bien les qualités de survie sur le terrain que la reproduction sur le terrain.

En conclusion, **il fallait absolument améliorer la qualité des souches que l'on utilisait il y a 20 ans**. C'est fait et c'est tant mieux.

Par ailleurs, en faisant des relevés sur la présence du renard à 10 ans d'intervalle (1990 – 2000), on constate dans un échantillon de départements que la tendance n'est en général pas à leur diminution. Donc, il faudrait intervenir davantage sur le renard.

- **L'aménagement d'un milieu favorable au petit gibier**

Un jeune peuplement est très important pour les faisans au printemps. Le pire, pour les faisans, ce sont les peuplements âgés.

Faire des cultures à gibier (comme maïs et sorgho) c'est bien, mais aménager c'est aussi savoir sauvegarder, par exemple garder un bois au milieu du maïs.

Il faut absolument garder –et sauvegarder – des haies et des boqueteaux.

Il faut enfin répondre aux **exigences du gibier toute l'année** grâce à des trèfles, luzernes, fétuque dactyle, etc...

- **Le faisan de tir est-il une fatalité ?**

Des expériences ont été faites sur 19 départements où il n'y avait pas eu de lâchers depuis 5 ans : en 13 ans, on est passé de 47 territoires abritant des faisans sauvages à 157. Dans certains de ces départements (le Pas de Calais, le Loir et Cher) le nombre de faisan a beaucoup augmenté : « rien n'est perdu pour le faisan ».

Pour les lâchers avant la chasse, on a cherché à mesurer le « bonus » apporté par les célèbres « volières à l'anglaise » : sur les territoires étudiés, le bonus serait de 20 à 25 % d'oiseaux présents en plus, par rapport aux lâchers traditionnels. Il s'agit donc d'un « bonus » mais pas d'un changement radical : la volière anglaise n'assure pas à elle seule la réussite d'un repeuplement ; si l'on laisse tomber les cultures, cela ne suffira pas (le coût d'investissement d'une volière anglaise est de 2.000 à 3.000 euros).

Enfin, dans toute la mesure du possible, il faut lâcher du gibier en été, avec des souches de qualité.

3. LE POINT DE VUE DU FORESTIER :

Geoffroy de MONCUI, Président du CRPF d'Ile de France et du Centre, Président des Sylviculteurs du Loiret a développé sa vision de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique autour de 4 axes principaux :

- d'abord faire une bonne gestion sylvicole,
- protéger sa forêt de la dent des grands animaux en leur fournissant d'autres aliments,
- ne pas craindre de faire les travaux forestiers pendant la saison de chasse,
- examiner la vraie concurrence entre les revenus de la chasse et ceux de la forêt,

et en déduire quelques principes généraux de gestion équilibrée.

- **d'abord bien équilibrer sa gestion sylvicole :**

Avant de se plaindre des dégâts causés par le gibier, le sylviculteur doit équilibrer dans le temps (et dans l'espace) sa gestion sylvicole : si, sur des propriétés de 100 à 200 hectares on n'a jamais fait d'entretien sylvicole, le jour où l'on fait une petite coupe on donne une nourriture très appréciée au chevreuil et au cerf.

Il faut donc d'abord s'assurer que l'on gère bien du point de vue sylvicole en faisant régulièrement et en temps voulu des travaux sur les taillis, les taillis sous-futaie et les plantations. De la sorte, le gibier aura toujours quelque chose pour se nourrir.

- **Protéger sa forêt en donnant aux grands animaux d'autres aliments.**

Par ailleurs, il faut leur ménager des lieux privilégiés :

- des **ouvertures** : dans une futaie, faire des mini-clairières où poussera une végétation appréciée du gibier.
- les **à-côtés** : les fossés, les bords des fossés s'ils sont entretenus régulièrement, sont des endroits rêvés pour le grand gibier.
- Des **cultures à gibier**, des **prairies** entretenues peuvent nourrir des cerfs qui seront moins intéressés par ce qui pousse dans les futaies.

- **Mais il faut aussi réaliser les travaux sylvicoles au moment favorable.**

La bonne gestion de sa forêt implique que les travaux soient réalisés à bonne date : cela suppose que le propriétaire forestier ne soit pas totalement inféodé au rythme de la chasse en s'interdisant tous travaux sylvicoles pendant la période de chasse.

C'est une **aberration économique** : c'est quand les arbres sont « hors sève » qu'ils ont toute leur valeur.

Il est faux de penser que les bûcherons perturbent le gibier ; bien des bûcherons voient des chevreuils qui les observent et quand ils reviennent le lendemain à leur travail ils voient bien que les chevreuils n'ont pas été effrayés. Mais bien sûr, il ne faut pas faire de nos futaies un chantier permanent.

Il est donc important que le sylviculteur ne perde pas de vue que la gestion de sa propriété doit être suivie, même en période de chasse, ce qui n'est pas du tout incompatible.

- **Mais comment en est-on arrivé là ? Quelle concurrence y a-t-il réellement entre les revenus de la chasse et ceux de la forêt ?**

La raison fondamentale du désintérêt relatif de certains propriétaires vis-à-vis de la gestion forestière vient de l'effondrement des prix du bois depuis une vingtaine d'années. Les revenus sylvicoles ayant fondu comme neige au soleil, ne permettent plus l'entretien normal de la propriété, ce qui est en soi un vrai problème.

Le propriétaire sylviculteur a pu compenser une partie par la chasse, car les baux ont augmenté substantiellement, ce qui est une bonne chose mais qui a accentué le déséquilibre entre revenus sylvicoles et revenus de chasse.

Mais le plus grand nombre de sylviculteurs n'a pas de revenus de chasse lorsque le territoire est trop petit. Le morcellement de la propriété foncière est une réalité qui empêche bien des sylviculteurs d'avoir ce revenu.

Donc, lorsque l'on cherche des solutions pour l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, il faut prendre en compte l'ensemble des sylviculteurs et pas seulement quelques uns d'entre eux.

En conclusion sur la chasse et l'équilibre agro-sylvo-cynégétique :

- commençons par bien gérer nos futaies d'un point de vue sylvicole,
- ensuite, discutons sérieusement avec les chasseurs, car il y a des discussions à mener ensemble.

Nous savons tous bien que le plan de chasse, qui est l'outil le plus emblématique de cet équilibre est un outil imparfait. Il est déterminé pour la chasse de l'année n à partir des résultats de l'année n-1 alors que l'on n'a pas toutes les informations, mais seulement des approximations.

Il a aussi été fait allusion précédemment à l'aspect psychologique : on aura une idée différente de l'équilibre selon que l'on aime plus ou moins la chasse. Celui qui souhaite avoir beaucoup de gibier ne trouvera jamais qu'il en a trop ; en revanche, celui qui essaye de protéger sa plantation pensera qu'il en a toujours trop. L'un et l'autre ont tort.

La proposition faite tout à l'heure par Monsieur Denis de mesurer autrement le seuil de tolérance, c'est-à-dire ce qui peut permettre à un gibier de se nourrir correctement serait sans doute la meilleure solution. Quand on constate que le gibier est devenu trop envahissant parce qu'il fait trop de destructions, par exemple quand le chevreuil se met à brouter des houx, qui n'est pas sa nourriture préférée, c'est-à-dire qu'il a mangé auparavant tout ce qu'il aime, c'est déjà beaucoup trop tard et après, pour retrouver des équilibres, c'est très difficile.

En définitive, pour Monsieur de Moncuit, il faut être très modeste quand on essaye de trouver des formules, et à la fois être en même temps très honnête : commencer par se dire à soi même ce que l'on souhaite, se demander ce que son territoire peut donner aussi bien en termes forestiers qu'en termes cynégétiques et à partir de là arrêter une politique et s'y tenir.

Avoir aussi cette capacité de se souvenir que le chevreuil ou le cerf qui est chez soi, il est aussi chez beaucoup d'autres personnes, donc avoir le sens du dialogue et de savoir qu'on ne pourra trouver des solutions qu'à condition de parler avec ses voisins immédiats et ses voisins plus lointains.

4. LE POINT DE VUE DE L'AGRICULTEUR, par Monsieur Guy VASSEUR, Président de la Chambre d'Agriculture de Loir et Cher.

Son intervention s'est articulée en deux parties :

- la situation actuelle de l'agriculture en Sologne
- comment conserver, et sous quelle forme, une agriculture en Sologne ?

• Situation actuelle de l'agriculture en Sologne :

- Indiscutablement, le nombre d'agriculteurs et les surfaces agricoles cultivées en Sologne ont diminué au cours des 12 dernières années qui séparent de dernier recensement général de l'agriculture du précédent. Mais, dans les deux cas, la diminution a été moins drastique que ne l'indiquent les chiffres bruts, car certains paramètres pris en compte il y a douze ans ne l'ont pas été lors du dernier recensement. Cette erreur méthodologique importante n'est pas spécifique au Loir et Cher, mais le Loir et Cher et la Sologne en particulier y ont été plus sensibles.
- En deuxième lieu, les agriculteurs solognots – comme l'ensemble des agriculteurs européens – dépendent de la politique agricole européenne qui, depuis une dizaine d'années, en est à sa troisième réforme ; mise en application en partie dès 2005 et complètement en 2007, elle va induire chez les agriculteurs des comportements totalement différents et, très probablement aussi chez un certain nombre de propriétaires.
- Enfin, notons en troisième lieu, que l'agriculture solognote et ses potentialités sont différentes de celles des autres régions. En Sologne – cela est une réalité – on a plus de difficultés qu'ailleurs.

On y rencontre plusieurs types d'agriculture :

- l'agriculture dite **conventionnelle** (par opposition à l'agriculture biologique) cherche à tirer son épingle du jeu en étant compétitive sur l'ensemble de ses productions.
- une agriculture plus **extensive**, qui recherche son revenu avec davantage d'hectares cultivés différemment (notamment avec élevage de bovin allaitant).
- une agriculture **biologique**, très peu développée.
- enfin, une forme d'agriculture pratiquée sur un certain nombre de propriétés **pour la chasse** : cultures à gibier (pour nourrir et retenir le gibier), entretien des prairies également.

Pour répondre à la problématique sur fameux équilibre agro-sylvo-cynégétique, Monsieur Vasseur adhère à la définition de Monsieur Denis : la capacité d'accueil des populations de gibier, qui est liée à la capacité économique des trois acteurs : agriculteurs, forestiers, chasseurs. Or ces trois activités économiques doivent concilier des intérêts qui peuvent paraître, à un moment donné, largement contradictoires.

Pour Monsieur Vasseur, qui ne se considère pas comme un solognot au sens strict du terme, mais dont sa commune de SAMBIN est en Sologne viticole (vin de Cheverny) la problématique de la Grande Sologne a tendance à se développer

aussi dans le sud du département, y compris en Sologne viticole, où l'on voit des dizaines d'hectares agricoles transformés en étangs (parfois dans l'anarchie....)
La déprise agricole est donc un phénomène général en Sologne, même si la Grande Sologne conserve ses particularités.

- **Comment et sous quelle forme conserver une agriculture en Sologne ?**

→ La plupart des propriétaires, des chasseurs, des élus, des naturalistes, etc... considèrent que l'agriculture en Sologne est nécessaire car elle permet :

- la biodiversité, avec ses conséquences favorables pour la faune,
- la diversité des paysages
- le maintien d'une ouverture dans l'espace.

→ Mais il faut se donner les moyens de maintenir cette agriculture, ce qui passe par deux ou trois approches importantes :

- En premier lieu, faire une **meilleure gestion du grand et du petit gibier**, comme l'ont évoqué les précédents conférenciers.

S'agissant du grand gibier, on en vient inévitablement à parler des sangliers, qui sont des champions des dégâts aux cultures.... Le maintien de l'agriculture passe par une gestion de leurs populations qui devrait, de l'avis de Monsieur Vasseur, être beaucoup plus dynamique, beaucoup plus forte, avec une implication des différents acteurs sur le terrain et donc en premier lieu des chasseurs. Mais, bien entendu, doivent aussi être associés les forestiers et les agriculteurs.

- En deuxième lieu, cela passe aussi par le **développement des cultures à gibier** (et les **prairies**) dans le but d'offrir, tout au long de l'année, un biotope, une alimentation qui permettraient aux populations concernées de se maintenir davantage sur le terrain. C'est donc l'implication forte des chasseurs qui permettra un maintien de l'agriculture.

- Mais cela ne suffit pas, il faut aussi s'intéresser à tout ce qui tourne autour de la protection de l'agriculture. Cela passe par plusieurs approches :

- par exemple, les **types de cultures** ; le premier impératif pour l'agriculteur, c'est la rentabilité ; mais il peut y avoir des cultures moins rentables mais qui seraient moins vulnérables aux risques de dégâts. On pourrait expérimenter des cultures « tampon » pour diminuer ces risques de dégâts.

- Ou encore, développer les **clôtures**. Il y a déjà des réalisations mais, dans un consensus agriculteurs / chasseurs nous sommes prêts à aller plus loin que ce qui a été fait. Il reste à lever quelques problématiques relatives à l'entretien, au coût de l'entretien. Si l'on fait appel à des entretiens extérieurs, cela coûtera trop cher à tout le monde. Il faut donc que l'on trouve une solution entre les agriculteurs et les chasseurs pour abaisser ce coût.

Comme conséquence de ces différents actions et notamment à condition de développer des expériences plus fortes et plus concrètes sur le terrain, le coût des dégâts de gibier devrait être mieux maîtrisé, et si cela fonctionne on développera ces expériences sur l'ensemble du territoire.

C'est donc de **partenariat** que je souhaite maintenant vous parler.

Quant on est dans le domaine de **l'entretien des prairies, des cultures à gibier**, il y a un savoir-faire à la Chambre d'Agriculture, à la Fédération des chasseurs, pourquoi ne pas proposer à l'ensemble des propriétaires qui sont sur le territoire solognot une prestation menée dans une démarche partenariale et consensuelle qui éviterait des approches contradictoires. C'est une première réflexion.

- Enfin, vis-à-vis du maintien de l'agriculture, un troisième point est à signaler : la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Loir et Cher a mis en place les C.P.E.A. (Convention pluri-annuelle d'exploitation agricole) qui concernent des terres qui ont quitté l'agriculture, qui ne sont plus cultivées ; ces conventions permettraient dans une démarche volontaire du propriétaire et une démarche volontaire de l'agriculteur de récupérer quelques parcelles de culture pour que notre territoire se ferme moins ou, si l'on est optimiste, ne se ferme pas. C'est quelque chose qui serait complémentaire par rapport à la forme traditionnelle du bail rural.

- Pour terminer, je voudrais signaler deux démarches de partenariat qui ont fonctionné ou, je l'espère, vont fonctionner.

On a évoqué tout à l'heure le contrat Leader + et, dans ce cadre, nous avons commencé une démarche commune agriculture, chasse et forêt dont nous avons présenté récemment les premières orientations au Ministre de l'aménagement rural.

Le deuxième exemple concerne une opération hors Sologne dans la vallée du Cher ; il s'agit des prairies du Fouzon où une cohabitation entre les agriculteurs, les naturalistes et le Conservatoire des sites a été mis en place. Ce n'est pas vaste, mais c'est la preuve qu'une entente peut se faire. On nous oppose souvent, nous autres agriculteurs aux naturalistes et souvent nous en prenons « plein la figure ». C'est souvent le résultat d'un refus de dialogue et des intégristes, « il y en a partout et dans tous les domaines.... Mais j'ai la faiblesse de penser qu'il y en a peut-être un peu moins chez nous ». En tout cas, cet accord est la preuve que les choses peuvent avancer.

Je dirai, pour conclure, que le fameux équilibre agro-sylvo-cynégétique passe bien, comme l'a dit Monsieur Denis, par la capacité d'accueil des animaux, mais peut-être avant tout par la capacité d'écoute des acteurs, par la capacité de compréhension des problèmes de l'autre.

Et si nous sommes tous, sylviculteurs, agriculteurs, chasseurs dans une démarche de défense de la nature et de la ruralité, avec le désir de vivre dans ce milieu, nous trouverons un consensus entre nous et ce sera un message fort en direction de ceux qui prétendent nous donner des leçons en permanence.

ECHANGES		
Q = Question	R = Réponse	I = Intervention

I : **Lilian CORRE** Vice Président de la Fédération des Chasseurs du Loiret.

Je tiens à féliciter les conférenciers pour la qualité de leurs interventions.

En tant que chasseurs, nous aurions beaucoup de choses à dire. Je me limiterai à trois observations :

- en réponse à Monsieur de Moncuit, je précise que les plans de chasse sont faits à partir d'une connaissance très précise des résultats de l'année précédente et nos techniciens connaissent très bien les taux d'accroissement. Les plans de chasse sont un outil très précieux.
- par rapport à l'intervention de Monsieur Mayot, pour pouvoir discuter avec les agriculteurs et les forestiers, il faut avoir des chasseurs, or leur nombre diminue en France. Il nous a cité deux départements le Pas de Calais et l'Aisne qui ont eu de brillants résultats en faisans : il faut savoir qu'ils sont parmi les seuls à avoir une politique de petit gibier et les seuls à avoir une augmentation du nombre des permis. Compte tenu de l'importance économique de la chasse en Sologne, il est important que le gibier naturel revienne, et donc d'avoir un repeuplement en petit gibier naturel.
- Par rapport à l'intervention de Monsieur Vasseur, nous sommes en pleine élaboration du schéma départemental : forestiers, agriculteurs et chasseurs vont participer largement aux décisions qui concernent les 6 ans à venir. Nous avons embauché un technicien à la fédération, car nous considérons que c'est très important. Monsieur Vasseur a parlé d'écoute : c'est un mot essentiel, nous trouverons les solutions ensemble.

I : **Hubert de LAAGE** de MEUX

Je suis éleveur de moutons et sylviculteur.

- Vis-à-vis des chasseurs, il faut absolument ôter de l'esprit cet a priori que « les agriculteurs gagnent des sous avec les dégâts du gibier » ; c'est intolérable et n'est plus de mise, notamment depuis qu'il y a une retenue de 5 % sur les indemnisations.
- Vis-à-vis de la PAC, concernant les pâtures : l'obligation de transformer en prairies permanentes les pâtures de plus de 5 ans, et décider l'interdiction définitive de transformer les pâtures en autre chose c'est dramatique : c'est prendre en otage les exploitants agricoles en les empêchant de gérer convenablement en fonction de la conjoncture de l'agriculture.

J'espère que P. Martin-Lalande m'entend et fera modifier cet élément de la loi.

Q : **Vincent SERMAGE** (exploitant agricole à Villeherviers).

On n'a pas parlé des dégâts causés par les sangliers qui ont pourtant une lourde responsabilité.

Question à Monsieur Mayot :

Vous avez fait un exposé très intéressant sur le faisan ; y a-t-il des résultats différents selon les espèces : communs, vénérés, chinois, américains.... Il y aurait une autre souche à l'étude du côté de Tours. Ont-ils le même comportement au niveau de la reproduction, de la défense vis-à-vis des prédateurs ? Je constate que très peu de poules s'occupent de leurs œufs.

R : **Monsieur MAYOT**

Le premier écueil pour le faisan de repeuplement, c'est la **mortalité en amont**, avant la reproduction. Entre les souches chinoises et les autres, la mortalité peut varier du simple au double ou au triple.

Quant à la qualité de la reproduction, c'est une question fréquente et c'est bien normal. J'ai constaté que les poules d'élevage de l'ONCFS n'avaient pas de gros problèmes quand elles sont sur le nid : elles n'abandonnaient pas le nid fréquemment et elles couvaient normalement. Mais il est vrai qu'elles ont une petite tendance à ne pas faire de recoquetage. Une souche INRA, appelée « GIBAUD Vendée » a été sélectionnée pour mieux tenir sur le nid. On manque encore d'éléments, mais il est sûr qu'il y a un très bon cantonnement de ces oiseaux.

Je vais vous livrer un scoop : actuellement GIBAUD Vendée veut croiser ses oiseaux avec nos faisans de souche naturelle. Pourquoi pas ? Ce sera sûrement décidé, car il est bon d'unir tous nos efforts comme le suggérait le Président Vasseur.

Le premier objectif à l'Office de la Chasse avec le Conservatoire des souches de faisan a été d'améliorer la survie et de manière induite la reproduction des faisans, et le deuxième objectif, mais à plus long terme, sera de faire profiter l'ensemble de la profession et les chasseurs de notre gibier issu de souches sauvages pour éventuellement améliorer dans la nature leurs capacités de survie et de reproduction.

Actuellement nous n'en sommes qu'à nos premiers pas, et nous réservons quelques centaines d'oiseaux par an pour les GIC où il y a absence de chasse pendant quelques années, et dans l'avenir nous nous efforcerons d'en faire bénéficier un plus grand nombre sachant... qu'il se lâche quelques millions de faisans chaque année et qu'on ne pourra en réserver que quelques pourcents à la reproduction.

I : Monsieur Hubert VUITTON, Président de la Fédération des Chasseurs de Loir et Cher.
Je suis arrivé en cours de débat. Je suis tout à fait d'accord avec ce que dit Monsieur Vasseur : les dialogues sur le terrain entre les agriculteurs et chasseurs sont plus que commencés et très améliorés depuis un certain temps. Justement, j'étais ce matin chez un agriculteur pour essayer d'arranger ces problèmes de clôtures et de dégâts du gibier. C'est un grand effort et un sujet très fort à la Fédération : on veut réussir dans ce domaine. En écoutant vos rapports, je suis tout à fait d'accord avec vous et j'espère que nous aboutirons.

Par ailleurs, j'apprécie tout à fait les remarques de Lilian Corre : les plans de chasse, quand on les établit, sont basés sur des données précises et complètes de la campagne précédente.

Q : Michel SALOMON :

Une question pour Monsieur Vasseur à propos du CPEA :

Je crois que les terres doivent être en friches depuis quelques années (4 ou 5 ans) ; il y a souvent des arbustes qui ont pris racine, ce qui nécessite des frais de remise en culture considérables, ce qui est un obstacle pour le propriétaire et pour l'agriculteur. Comment peut-on remédier à cette situation si l'on veut faciliter le développement de ce type de contrat ?

R : Monsieur VASSEUR :

Effectivement, il faut au moins 5 ans de déprise de la production agricole pour entrer dans le dispositif CPEA. Il y a une notion de « degré d'affrîchement » lié au taux de ligneux et d'envahissement dans les parcelles. C'est pour éviter un dérapage que la discussion avec l'administration a porté sur ce type de demande.

Nous étions convenus avec l'administration de faire le point pour savoir si la démarche avait apporté quelque chose. Cela fait 2 ans de mise en place ; c'est donc un bon moment pour faire le point avec tous les représentants des parties prenantes ; mais ce ne peut être un substitut au statut de fermage. Ce doit être complémentaire et apporter un plus pour l'agriculteur et pour le propriétaire.

C'est une démarche départementale, à régler au niveau du département.

- Q : Monsieur X, propriétaire à Salbris.
Monsieur Vasseur a beaucoup parlé de partenariat.
Sur notre propriété, nous entretenons 30 hectares de prairies destinées à servir de pare-feu et pour nourrir de grands animaux.
Depuis de nombreuses années, elles étaient cultivées par un agriculteur voisin ; c'est du partenariat : il venait couper le foin gratuitement et nourrissait ses bêtes avec. Il y a 2 ans, nous avons eu une enquête de la Mutualité Sociale Agricole nous demandant ce que nous faisons de ce foin : nous avons répondu très honnêtement que nous le donnions à cet agriculteur.
Quinze jours plus tard, la MSA a débarqué chez l'agriculteur en question et l'a menacé de lui supprimer une partie de ses subventions au titre de la PAC au motif qu'il venait prendre du foin chez nous.
Conclusion : maintenant, je fais broyer mon foin, ce qui me coûte 15 000 Francs par an, et l'agriculteur achète 70 tonnes de foin par an pour compenser qu'il ne peut plus prendre chez nous.
Je trouve cela scandaleux.
- R : Monsieur VASSEUR :
Je suis d'accord avec vous : c'est scandaleux et c'est de la folie. La MSA n'a pas le pouvoir de suspendre la PAC. J'ignore la règle administrative sur laquelle s'appuie la MSA. C'est tout sauf le bon sens.
J'aimerais que nous nous rencontrions pour examiner les détails de cette affaire.
- Q : Monsieur Jean GANNIER à Saint Florent le Jeune
Je m'adresse à Patrice Martin-Lalande :
On parle beaucoup de recréer des emplois dans les services. Je suis Président du syndicat des employeurs de gardes-chasses privés.
N'y aurait-il pas moyen de remettre en selle les gardes-chasses, dont le nombre a fondu comme beurre au soleil, alors que chacun sait qu'ils sont des auxiliaires indispensables pour l'avenir de la chasse ?
- R : Patrice MARTIN-LALANDE
Je le souhaite comme vous. J'avais proposé, dans un projet de loi déjà ancien, que les propriétaires qui renoncent à se clôturer puissent bénéficier d'allègement de charges sociales sur les emplois de garde-chasse. Je n'ai pas été entendu.
Dans la loi sur les territoires ruraux, on confie certaines tâches aux gardes mais jusqu'à présent l'encouragement à l'emploi est insuffisant.
Mais je suis prêt à me mobiliser à nouveau. On aurait intérêt à lier les deux : on aurait un avantage en termes environnemental et un avantage en termes d'emploi.
- Q : Michel SALOMON, Président d'Action Dynamique Sologne
Monsieur Mayot a mis en évidence, sur les graphiques qu'il a projetés, l'importance du prélèvement du renard et la progression constante des effectifs de renards dans la plupart des départements.
Je voudrais poser deux questions :
- à Monsieur Bourdais : que connaît-il des effectifs du renard en Sologne et de leur évolution ?
- à Monsieur Martin-Lalande : ne pourrait-on pas le détruire toute l'année ?
- R : Monsieur BOURDAIS , de la Fédération des Chasseurs de Loir et Cher
Notre outil de mesure c'est le carnet des piégeurs que nous analysons tous les ans.

La tendance est à la hausse. Un piégeur prend, en moyenne, 3,5 renards par an. Il y a 700 piégeurs actifs.

En outre, il y a les lieutenants de louveterie et les déterreurs. Mais nous n'avons pas actuellement les moyens de faire la synthèse d'ensemble, et nous ne présentons chaque année au Comité départemental de protection de la nature et de l'environnement (CDPNE) que les données des piégeurs, qui sont à la hausse.

Notons qu'en Sologne, les prélèvements sont moins importants que dans le nord du département.

R : Patrice MARTIN-LALANDE

Il est difficile d'avoir le droit de chasser toute l'année sur une espèce.

Les schémas départementaux de gestion cynégétique sont le bon outil pour apprécier l'ampleur du péril en fonction des lieux et pour prendre des mesures géographiquement ciblées. C'est la meilleure arme pour avoir les assouplissements nécessaires.

I : Monsieur Hubert VUITTON

Au congrès des présidents des fédérations de chasseurs, dernièrement, le Ministre a promis d'appuyer notre demande d'ouvrir le tir du renard à l'affût au 1^{er} Juin comme le sanglier. Le Ministre s'est engagé devant nous tous.

I : Le Conseil National de la Nature et de la Faune Sauvage, la semaine dernière, s'est prononcé en faveur de cette mesure :

- à partir du 1^{er} Juin, tir à l'affût individuel
- à partir du 15 Août, dans les chasses au sanglier.

I : Monsieur POINTARD, Lieutenant de louveterie

Souvent, on nous appelle quand le mal est fait : j'ai identifié jusqu'à 44 carcasses autour d'un terrier de renard !

Il faudrait que les propriétaires s'occupent de leurs terriers de renard avant qu'il y ait le dommage.

I : Pierre MAYOT

A propos du renard, je voudrais citer deux enquêtes encourageantes :

- il y a 20 ans, $\frac{3}{4}$ des essais de repeuplement échouaient, et la cause principale mise en avant était la prédation.
- Il y a 2 ans, sur 36 départements, 90 % des essais ont réussi, avec des oiseaux améliorés, avec des densités de prédateurs en hausse.

Il ne faut pas tout mettre sur le dos du renard. Il y a un équilibre à trouver. Rien n'est perdu.

Q : de G. de MONCUIT à Michel DENIS :

En quoi consiste la biométrie ?

R : Michel DENIS

Ce sont des mesures pratiquées sur l'animal, en vue de donner un signal. Quelques exemples :

- **indice kilométrique d'abondance** : en circulant à pied, on repère le nombre de chevreuils vus par kilométrie parcouru. C'est assez bien relié à la population de chevreuils.
- **indice horaire** : on s'installe en poste, et on note le nombre de chevreuils
- **indices de bonne santé** :
 - o **le poids**, qui donne une bonne indication,

- le **taux de gestation** des femelles, ou plutôt le nombre de jeunes derrière la mère.
- **indice de constitution physique** : on s'intéresse au squelette : par exemple, la longueur des mâchoires, les dimensions des pattes. C'est un indice à évolution lente. Je ne vous demanderai pas de telles mesures, je ferai plutôt mesurer les **poids** des animaux et surtout le **poids des jeunes**.
- **indices sur la végétation** : un indice de consommation de plantes semi-ligneuses ou « frutescentes », comme les ronces, le lierre.... Il mesure la pression d'abrutissement sur la flore en général, et c'est caractéristique de la bonne santé du milieu face à une pression des animaux.

D'une manière générale, on dispose de nombreux indices sur les chevreuils qui ont été beaucoup étudiés, alors que l'on est très en retard sur le cerf.

Q : Gilles DURANT des AULNOIS, Président du CCAS

Question à Monsieur Pierre MAYOT :

On a beaucoup parlé du renard, mais pas du corbeau, pourtant compère du renard depuis Jean de La Fontaine !

Je constate, dans les nids, des œufs mangés par des corbeaux ; quand les canes sont sur les nids, on aperçoit sur tous les étangs des corbeaux perchés sur des arbres qui guettent l'absence des canes pour aller manger les œufs. On voit en hiver des nuées de corbeaux. Que faire pour détruire ces corbeaux qui me paraissent encore bien plus dangereux pour les faisans et les perdreaux que les renards.

R : Monsieur MAYOT

Les mesures que nous avons faites entre Février et Avril/Mai concernent les oiseaux reproducteurs. Ensuite, on ne sait pas bien identifier les prédateurs. On a beaucoup de casse sur les nids avec les corvidés.

Mais – c'est peut-être une marotte de ma part – est-ce que les canards colverts qui couvent ont un comportement normal, savent-ils bien cacher leurs nids ?

Il est vrai qu'il y a des dégâts sur les nids, mais ne mettons pas tout sur le prédateur : la responsabilité est partagée.

I : Fédération des Piégeurs :

La Fédération, consciente du problème des corvidés, subventionne à 50 % l'achat des cages à corvidés. L'opération sera reconduite dans le cadre de la politique d'aide au développement du petit gibier.

Q : à Monsieur DENIS :

A propos des indices sanitaires pour les chevreuils, pourquoi n'a-t-on pas parlé des varrons ?

R : Monsieur DENIS :

Le varron est très répandu en Sologne, en particulier autour de Lamotte-Beuvron. Le varron est un insecte, avec un cycle de développement. Au début de la saison de chasse, on ne les voit pas tandis qu'en fin de saison ils se sont développés.

Alors qu'on avait des solutions pour les animaux domestiques, pour les chevreuils on n'en a pas. On vend beaucoup de pierres susceptibles de les éviter, mais ce n'est pas très efficace. L'institut agronomique « se penche sur la question », mais n'a pas encore trouvé de solutions. C'est comme pour la « maladie anormale du chevreuil » (M.A.C.), qu'on a beaucoup étudiée mais on n'en a pas encore déterminé la cause.

Ce n'est pas la surabondance du chevreuil qu'il faut incriminer ; lorsqu'il y a une surabondance, c'est un « crash », on l'a identifié, on en connaît de nombreux exemples en France où il y a eu des crash. Mais on a vu des maladies anormales du chevreuil dans des populations qui n'étaient pas surabondantes.

Q : P.C. de GRACIANSKY

Peut-on préciser ce qu'on entend par « maladie anormale du chevreuil » et qu'est-ce que « la maladie normale » ?

R : Les conclusions des services vétérinaires n'ont pas élucidé les causes de la maladie anormale du chevreuil. Le chevreuil est porteur de nombreux parasites (un peu comme le pigeon), qui peuvent se développer. On les voit par exemple éternuer, avoir du mal à respirer, etc... Toutes les études faites, en comparant animal sain et animal mal portant (comme l'a fait la Fédération des chasseurs du Loir et Cher avec un plan d'expérimentation) n'ont rien donné. On ne sait pas si c'est un virus ou une bactérie.

Q : G. PLUCHET de Saint-Viâtre

Question à Mr Mayot : on n'a pas parlé du lièvre en Sologne

R : P. MAYOT :

Au niveau national, le lièvre se porte mieux que les petits gibiers plume. Il est très inféodé à la culture. Sans activité agricole, il n'y a pas de petit gibier.

Le lièvre n'est pas en danger au niveau national ; cela fait 30 ans que l'on a cessé d'importer des lièvres, et cela prouve qu'il n'y a pas de fatalité pour la disparition du petit gibier.

Q : Y a-t-il un impact des populations de sangliers sur les faisans ?

R : P. MAYOT

J'ai fait quelques essais pendant 3 ans. J'ai constaté que, là où il y avait surdensité de sangliers le rapport nombre de jeunes / nombre d'adultes était 50 % moins élevé que là où la densité de sangliers était normale ou faible.

Je suis donc convaincu qu'il y a un impact.

<p style="text-align: center;">Deuxième partie Le programme Leader Plus et la loi sur le développement des territoires ruraux</p>
--

Par Patrice MARTIN-LALANDE, député de Loir et Cher, Président du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne et G. de MONCUIT, Président du CRPF.

Le président G. de Moncuit rappelle la définition de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique dans la nouvelle loi : « consiste à rendre compatibles d'une part la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et d'autre part la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles ». le législateur a tenu à équilibrer la balance entre chasseurs, agriculteurs et sylviculteurs. Il passe ensuite la parole à P. Martin-Lalande.

INTERVENTION DE PATRICE MARTIN-LALANDE

D'abord je me réjouis très fortement de cette 2^{ème} rencontre Intersolognote et je félicite tous les responsables ayant contribué à son élaboration. Je crois que c'est la meilleure réponse à tous ceux qui disent que chacun gère égoïstement, à court terme, une affirmation souvent complaisamment répandue par certains média (et je salue la présence de ceux qui sont ici ce matin) et à laquelle adhère – sans plus d'attention – une certaine partie de l'opinion publique.

Une réunion comme celle de ce matin montre à l'évidence que nous avons collectivement le souci de l'avenir de notre patrimoine naturel en Sologne, que nous savons que cet avenir ne peut être assuré que si nous réfléchissons ensemble à des solutions qui seront mises en œuvre collectivement.

Donc, bravo à Michel Salomon, bravo à Gilles Durant des Aulnois et à tous ceux qui, autour d'eux avec Action Dynamique Sologne et le Comité Central Agricole de la Sologne, travaillent pour agir dans ce sens.

Je rappelle que **l'opération Leader Plus**, montée avec des fonds européens, a permis de financer 50 % des dépenses de cette journée : c'est la raison pour laquelle vous soyez sur cette table deux drapeaux, celui de l'Europe et celui de leader Plus.

Leader Plus est une opération avec des fonds européens. Actuellement nous disposons d'une enveloppe de 1 M€ que nous espérons voir portée à 1,5 M€ jusqu'en 2006 pour mener des opérations en Grande Sologne.

Les objectifs sont de protéger, valoriser, mieux faire connaître le patrimoine culturel et le patrimoine naturel de notre région. C'est dans ce programme que s'inscrivent les Réunions Intersolognotes et d'autres opérations dont on parlera tout à l'heure. Je voudrais donc redire ma satisfaction et vous féliciter pour tout ce travail qui permet de décloisonner les relations avec la Fédération des Chasseurs, la Chambre d'Agriculture, les services de l'Etat parce que – comme l'ont souligné tout à l'heure les intervenants – cet équilibre agro-sylvo-cynégétique n'est envisageable qu'en conciliant un nombre important de données, un nombre important d'acteurs, de déterminants, et c'est ainsi que l'on pourra avancer sachant combien un équilibre est un dosage précaire qui demande à être bien suivi pour continuer à avoir des effets positifs.

Le travail que font vos deux associations est également reconnu dans la procédure Natura 2000, notamment dans l'établissement de **documents d'objectifs**, qui ont pour objet de préciser de manière concertée les règles de gestion concernant les habitats intéressants au titre de Natura 2000.

En négociation étroite avec vos deux associations, et notamment le Président Gilles Durant des Aulnois et Michel Salomon, nous avons négocié longuement mais avec succès avec les services de l'Etat le principe de **volontariat**. Je le rappelle : ceux qui seront volontaires passeront des conventions de gestion. Le travail est en cours de réalisation et là aussi vos deux associations y participent d'une manière que je tiens à saluer.

Enfin, dans le cadre du Pays de Grande Sologne, je remercie vos deux associations pour leur participation au Conseil de développement. Le Pays est géré par les élus, mais il s'est adjoint un Conseil de développement, présidé par Véronique SERIEYS ici présente et que je salue également. Ce conseil regroupe les socio-professionnels, les associatifs, certains services publics, ce qui permet d'avoir un complément pour suivre la réalisation du Contrat de Pays et les autres actions du Pays de Grande Sologne.

Les résultats de ce partenariat, dont je me réjouis qu'il ait pris cette ampleur, c'est un certain nombre d'opérations : autres les deux Rencontres Intersolognotes, celle de l'an passé et celle d'aujourd'hui – mais je n'y reviens pas – il faut mentionner une action spécifique en matière de **jussie**.

Comme vous le savez, nous avons un problème qui n'est pas spécifique à la Sologne, mais nous nous touche particulièrement en Sologne, c'est la jussie. On pourrait parler aussi d'autres joyeux compères qui nous envahissent allègrement comme le cormoran et le ragondin...

Mais concentrons-nous sur la jussie. Vous savez que cette plante qui a une fleur jaune très séduisante est **capable, en quelques années, d'envahir tout le plan d'eau d'un étang** avec les conséquences que l'on imagine sur la flore, la faune....

En matière de jussie, nous voulons avancer. Le 25 Mars dernier une réunion a regroupé au Pays de grande Sologne, Monsieur DUTARTRE le grand spécialiste de la jussie (que vous avez vu ici l'an dernier), des propriétaires dont les étangs sont envahis de jussie, des spécialistes des différents services de l'Etat concernés par la protection de la nature, etc.... Les spécialistes ont fait le tour des différents modes d'action : arrachage manuel arrachage mécanique, curage, produits chimiques.... et sont formels : il n'y a pas à l'heure actuelle de solution pour **éradiquer** la jussie. Donc, il faudra poursuivre des expérimentations pour essayer au moins de **limiter l'expansion** de la jussie.

Nous avons décidé deux choses :

- **faire connaître la jussie** pour la repérer à temps et empêcher la dissémination accidentelle.
 - **faire des expérimentations** avec des propriétaires volontaires.
- La première action est donc une **sensibilisation** sous forme d'une journée « portes ouvertes », le **Samedi 27 Août prochain** pour sensibiliser les propriétaires et les autres utilisateurs de la nature et repérer au plus tôt les jussies. L'objectif est d'essayer au moins de limiter la prolifération des jussies par une meilleure connaissance et reconnaissance de cette plante.

- Pour la deuxième série d'actions, nous voudrions faire des **expérimentations** en Sologne, dans le cadre du programme Leader Plus, avec des propriétaires volontaires et l'appui de scientifiques comme Alain Dutartre. Par ailleurs, le gouvernement va classer certaines espèces de jussie en nuisibles ; il faudrait empêcher de les trouver en vente libre.

Une autre opération de partenariat, c'est la **charte forestière**, mais le Président G. de MONCUI est le mieux placé pour en parler.

INTERVENTION DE G. DE MONCUI

La loi sur le développement rural comporte certains aspects intéressants pour les solognots. Précisons que cette loi, prévue initialement par le gouvernement avec 76 articles, en contient finalement 240 à l'issue d'un travail en profondeur à l'Assemblée et au Sénat.

La loi prend acte des importants changements démographiques et économique survenus dans le monde rural : l'agriculture ne représente plus que 10 % des emplois ruraux, la forêt occupe 27 % de l'ensemble du territoire national. Il y a aussi les attentes nouvelles de la population en matière d'espace rural, d'aménagement, la volonté d'avoir un service à la population de qualité égale où qu'on se trouve....

La loi ne prétend pas tout régler mais aborde certains sujets qui nous intéressent :

- Le **développement économique**, avec un volet « zones de revitalisation rurale », qui nous concerne en Grande Sologne. Cela permet sur le plan fiscal des possibilités plus grandes pour l'immobilier d'entreprise, pour l'immobilier touristique dont nous devrions pouvoir bénéficier (nous en avons parlé avec le Secrétaire d'Etat à l'aménagement rural, que j'avais invité il y a 15 jours en Sologne).
- Instruments de gestion foncière, et de gestion de services publics, par exemple enrayer le déclin des professions de santé en milieu rural.
- Chambord, transformé en établissement public industriel et commercial c'est important pour le tourisme.
- La **préservation** et la **valorisation** des **zones humides** sont considérées comme d'intérêt général, avec concertation entre les différents acteurs concernés. Possibilités de classement en zones humides « d'intérêt environnemental particulier ». Nous aurons à nous poser la question de savoir comment on utilise ces nouvelles dispositions pour la Sologne qui est manifestement dans ce cas : cela permet d'avoir des moyens pour restaurer et préserver ces zones.

J'ai demandé au Secrétaire d'Etat que l'on puisse mener un travail pour la Sologne pour voir de quelle manière la loi pourrait permettre d'avancer pour la protection de cette zone humide d'intérêt international. Ce pourrait être le thème sur lequel, l'an prochain aux 3èmes Réunions Intersolognotes (j'espère qu'elles auront lieu) nous pourrions peut-être plancher. Notons que la défiscalisation partielle ou totale des terrains non bâtis dans les zones humides est prévue par la loi, il faudra en reparler, cela pourrait avoir des conséquences positives pour la Sologne.

Natura 2000 :

Le travail est en cours sur les documents d'objectifs, qui devraient être terminés pour début 2006 et il pourrait être aussi intéressant d'en parler lors des 3èmes Rencontres Intersolognotes (dont je suis en train de faire le plan !). J'ai demandé que l'invasion des **espèces allochtones** (comme l'on dit) figure dans les documents d'objectifs et que les travaux de restauration, qui

sont lourds et qui sont coûteux, puissent être éligibles aux futurs contrats Natura 2000, c'est-à-dire qu'un financement soit prévu, comme cela sera le cas pour certains contrats Natura 2000 lorsque des actions seront nécessaires pour maintenir espaces et espèces concernés par Natura 2000

Volet « chasse » de la loi :

Des mesures de simplification et clarification ont été prises :

- la notion d'équilibre agro-sylvo-cynégétique y figure.
- l'indemnisation des dégâts de gibier a été précisée.
- la commercialisation du gibier sera **possible toute l'année**, ce qui est important pour la Sologne. A ce propos, dans le cadre du Pays de Grande Sologne, nous étudions la possibilité de création d'une plateforme de collecte et éventuellement transformation du gibier tué, sur Lamotte ou sur Salbris.
- les gibiers tués dans les collisions : on va pouvoir transporter le gibier tué, mais avant de le descendre de la voiture, il faut prévenir la gendarmerie ou la police.
- L'accueil des chasseurs étrangers : une possibilité de trois fois 3 jours ou 9 jours au total. Pour notre pays de Sologne, on a peut-être une carte à jouer et nous allons l'étudier dans le cadre du prochain contrat de pays qui commence dans les tout prochains jours.
C'est un atout formidable pour la Sologne que d'avoir la chasse, mais ce ne sera peut-être pas éternel car nous sommes en concurrence avec d'autres pays. Il faut donc développer l'accueil des chasseurs étrangers, imaginer des offres complémentaires, et....

Enfin pour terminer, je voudrais redire combien nous avons fait de progrès dans le partenariat agriculture, forêt, chasse mais il reste encore de grands travaux à accomplir dans l'intérêt de notre Sologne.

I : **Gilles Durant des Aulnois**, Président du C.C.A.S.

Je voudrais remercier et féliciter Patrice Martin-Lalande qui, avec son collègue Antoine Carré a proposé de nombreux amendements utiles à cette loi, dont un certain nombre ont été retenus, ce qui est très important car le tourisme de chasse est un des tourisms les plus intéressants qui soit pour notre pays de Sologne.

La loi sur le développement des territoires ruraux : aspects forestiers par G. de Moncuit :

- La loi rappelle que la régénération doit pouvoir se faire dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire. Tout est là ; comment y parvenir ? Le principe de fond est d'arriver à avoir des régénérations sans protection. La Fédération nationale des forestiers n'a pas obtenu tout ce qu'elle demandait, mais nous avons fait des avancées dans ce domaine là.
- Autre point : l'inscription claire dans la loi de l'obligation pour les préfets d'adopter des plans de chasse déterminant un **nombre minimum** d'animaux à prélever sur chaque territoire.
- Affirmation du lien existant entre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et l'existence d'un plan de chasse (Article L 426).
- **Troisième point** qui concerne les propriétaires soumis à une ACCP (Loi Verdeille de 1964). Cette loi, d'une certaine manière – je pèse mes mots – introduisait une certaine dépossession du droit de propriété : les propriétaires n'avaient aucun contrôle sur la réalisation du plan de chasse et pouvaient avoir des destructions sans possibilité de

recours. Maintenant, quand un propriétaire estime que le plan de chasse n'est pas satisfaisant, il peut en préparer un lui-même (il s'agit des propriétaires soumis à un plan simple de gestion), et on a obtenu également qu'au cas où il y a une destruction anormale il y ait une possibilité d'indemnisation – qui est très encadrée par la loi – qui consisterait au paiement des protections pour le gibier dans ce cas là. Pour nous, c'est important, pour dire notre état d'esprit à nos amis chasseurs : il est aberrant d'avoir à protéger des plantations, néanmoins nous sommes d'accord que des protections sont souhaitables lorsque l'on plante des essences particulièrement appétentes.

Troisième partie

Les clôtures en Sologne

Exposé de Monsieur Serge BOURDAIS, technicien à la Fédération des Chasseurs de Loir et Cher.

Les pays de « Grande Sologne » grâce un financement du programme « Leader Plus » ont lancé en 2001 une enquête sur l'état des clôtures.

Contexte juridique

L'article 647 du code civil dit que tout propriétaire peut clore son héritage sauf exception due au droit de passage (article 182). Tout propriétaire peut donc clore.

Depuis 1986 l'édification d'une clôture peut être soumise dans certains cas à une déclaration d'urbanisme. Certaines communes ont inclus dans leur POS (plan d'occupation de sols) des limitations concernant la hauteur et la nature de la clôture.

Depuis 1979 un certain nombre de communes se sont intégrées à une liste préfectorale qui fait obligation de déclaration de construction de clôture.

En l'absence de POS ou d'obligation de déclaration, on peut faire n'importe quoi. C'est ainsi que de nouveaux propriétaires se closent souvent dans l'année qui suit l'achat.

Impact des clôtures

- sur le **paysage** : circuler entre deux clôtures n'améliore pas le tourisme cynégétique.
- Sur la **faune sauvage** : dans les parcs fermés, il est souvent lâché des cerfs en provenance des pays de l'Est. Il existe donc un risque certain de pollution cynégétique, car des cerfs s'échapperont un jour. On a déjà trouvé des cerfs avec des boucles d'oreilles.
- Sur l'**agriculture** : les clôtures sur 2 ou 3 faces augmentent la densité des populations surtout en cas d'agrainage. La pression sur les terres agricoles situées à proximité augmente ainsi que les dégâts.

Résultat de l'étude

Elle a été menée par Florent COLLIOT, stagiaire au lycée agricole de Vendôme, le protocole étant mis au point avec Michel DENIS.

L'étude a porté sur 53.200 hectares : la région Nord Beuvron à l'ouest de l'A 71, limitée par la Loire, le parc de Chambord, Mont près Chambord..... Les cartes présentées montrent la zone d'étude, les couloirs à grand gibier, le tissu urbain....

Ont été interrogés 15 propriétaires, 14 gardes, 32 voisins de territoires clos et 14 municipalités.

L'étude a montré que :

- Les clôtures sont très hétérogènes, elles peuvent être très vieilles ou récentes. Par contre elles restent longtemps.
- 75 % ont plus de 1,5 m de haut empêchant le passage des sangliers et chevreuils, et présentant un frein pour le cerf.
- 90 % des clôtures sont en grillage de type URSUS avec barbelés en partie haute et basse.
- Les espaces clos (4 faces) représentent 6,5 % de la superficie totale. L'engrillagement s'étend sur 216 km linéaire dont 136 pour les espaces clos. Sur les 238,5 km de route départementale sur la zone, on trouve 40,5 km de grillage et 40,5 km de tissu urbain formant barrière.

Les populations vont être cloisonnées. Au Nord de La Ferté Saint-Cyr, il ne reste plus que 1,5 km pour que les animaux puissent franchir le massif du Cosson pour revenir en dessous de Saint Laurent des Eaux. On s'achemine vers des zones entièrement fermées pour les sangliers et les cervidés.

Les motivations évoquées sont :

- les promeneurs à pied et les ramasseurs de champignons
- l'activité cynégétique personnelle
- les collisions entre les voitures et les grands animaux.

Il est à remarquer que la pose d'une clôture crée des problèmes aux propriétaires voisins. Ces derniers se sentent isolés et ne savent pas comment réagir.

Les municipalités considèrent que les clôtures posent des problèmes environnementaux et ont un impact négatif.

Monsieur Bourdais souhaiterait que les communes soient inscrites sur la liste préfectorale où l'édification d'une clôture est soumise à déclaration. Dans le cas de pose pour des parcelles boisées en régénération et les parcelles agricoles, il souhaiterait qu'une autorisation soit demandée à la DDA ou la DDAF en se limitant à 20 % de la surface totale.

Remarque de Monsieur Patrice Martin-Lalande :

Pourquoi pose-t-on des clôtures ? Si l'on veut l'empêcher, il faut s'attaquer aux causes, sinon ce sera une solution administrative.

En fait, il s'agit d'éviter que les promeneurs (la première motivation) fassent n'importe quoi. Il y a là un problème d'éducation.

Quatrième partie : L'interdiction du tir à plomb dans les zones humides en 2005

Intervention de Monsieur Alain PHILIPPE, journaliste.

Cette année à l'ouverture du gibier d'eau, nous avons l'obligation de tirer de la grenaille d'acier ou un autre substitut en remplacement de la grenaille à plomb. Mais cette mesure pourrait être reportée d'une année. En gestation depuis une vingtaine d'années, cette mesure émane de la convention de Bonn en 1989. Elle a été ratifiée en 2002 par Yves Cochet, dans le but caché de toucher durement la chasse.

Le plomb est à l'origine du saturnisme auprès des anatidés qui avalent des petits gravillons pour ingérer leurs aliments. Une étude de l'ONCFS démontre qu'un plomb dans le gésier d'un canard est très souvent mortel.

Il doit se tirer 9.000 tonnes de plomb par an en France, il faut donc trouver des substituts mais les fabricants de cartouches n'ont pratiquement rien à proposer. Les substituts coûtent cher, de l'ordre de 2 à 3 € la cartouche, aussi le dévolu a-t-il été jeté sur la grenaille d'acier qui impose des contraintes nouvelles.

- Cette grenaille d'acier ne peut pas être tirée dans des canons chokés. Au-delà du ¼ choke la dureté de l'acier risque de déformer les canons.
- La densité de l'acier est de l'ordre de 35 % inférieure à celle du plomb et en conséquence, les distances de tir devront diminuer d'une quinzaine de mètres. Il faudra tirer à 20 mètres. Pour compenser la perte de densité, les encartoucheurs diminuent le numéro du plomb afin de gagner quelques mètres sur la distance du tir mais l'énergie est moindre et l'on occasionne des blessures au lieu de tuer.

La mesure consiste à ne pas tirer de plomb au dessus des zones humides, elle intéresse donc les autres espèces de gibier dès lors que ces dernières sont tirées dans ou au-dessus d'une zone humide.

Il conviendrait de définir avec précision la zone humide, de stipuler les distances. Aujourd'hui, c'est le flou, on peut même obtenir des réponses variables.

La chasse en Sologne va être durement touchée par cette mesure, car nous avons pour habitude de chasser tous les gibiers dans une même journée. Il faudra donc deux armes et deux sortes de cartouches.

L'emploi de la grenaille d'acier est dangereux. La dureté de l'acier favorise les « Rit COCHET ».

Comme l'acier a tendance à rouiller, après quelques mois de congélateur, votre canard est devenu inconsommable.

Il faut conserver les cartouches dans un endroit sec et éviter soigneusement de les humidifier. En effet, toujours par oxydation, les billes s'amalgament et l'on revient à la bonne grosse chevrotine d'où risques supplémentaires.

Les Canadiens tirent la grenaille d'acier depuis sept ans. Au Canada les permis de chasser sont délivrés par type de gibier chassé. Avant l'application de cette mesure il y avait 75.000 porteurs de permis dans la province du Québec, ils ne sont plus que 30.000 aujourd'hui. Ces chasseurs optent pour les gros fusils automatiques, véritables canons, de près de 4 kg et tirent des cartouches de 42 gr de billes d'acier.

ECHANGES

Q = Question

R = Réponse

I = Intervention

Q : Le Bismuth est-ce une possibilité ?

R : Oui, mais peu de fabricants en proposent et qui va acheter des cartouches à 2 – 3 € l'unité ?

I : J'ai chassé en Ecosse avec du Bismuth et je n'ai pas modifié ma façon de tirer.

R : Il n'y a aucune différence si ce n'est le prix de la cartouche.

I : Dans ces conditions et plutôt que d'investir dans un fusil très lourd et très cher, n'est-il pas préférable de réduire sa chasse....

Q : Et la céramique ?

R : La densité de la céramique est trop basse pour qu'on puisse l'utiliser.

I : Monsieur Jacques BOUCHET de l'ONCFS :

Le tableau qui vient de vous être brossé est particulièrement noir. Je suis désolé, je ne partage pas du tout cette analyse et je tiens à rassurer l'assistance. J'ai testé ces cartouches depuis plusieurs années car ce problème n'est pas récent et j'ai essayé ces munitions à la chasse. Heureusement que l'on peut tirer à plus de 15 mètres. Il y a beaucoup d'éléments techniques qui me permettent de remettre en cause vos propos. Je vous rassure aussi en ce qui concerne les armes, on peut tirer avec des fusils normaux en évitant les canons plein chocke et l'on trouve des cartouches à la grenaille d'acier sur le marché.

Q : Philippe ROMMEL de Saint-Viâtre :

Je ne suis pas un spécialiste, mais il me semble que la mortalité des canards doit être comparable à celle du faisane que l'on vient de nous exposer. La mortalité du canard doit être imputable pour moitié au renard, un quart aux rapaces et corvidés, en particulier les œufs, et le dernier quart à des causes diverses. Donc, les canards qui meurent parce qu'ils ont mangé un grain de plomb ne représentent qu'1 ou 2 % de la mortalité totale des canards. En fait, on se moque de nous avec cette histoire.

R : C'est une bonne question.

Nous n'arrivons pas à connaître le mécanisme du gésier du canard mais nous savons qu'il existe une mortalité importante dès lors qu'ils ont avalé du plomb. Il est vrai que l'ONCFS a mené une étude en Camargue dans une zone d'eau stagnante. Il paraît invraisemblable qu'en bord de mer les canards puissent manger un grain de plomb. Aussi, le remède n'est-il pas pire que le mal ?

Q : Les eaux ferrugineuses ne sont-elles pas affectées ?

R : C'est aussi une bonne question

I : Il suffit de s'enclorre pour continuer de tirer du plomb

R : Cette mesure va inciter les propriétaires à clôturer, c'est évident

I : Président du CCAS

Je dois dire que je suis assez pessimiste aussi, car il y a un autre substitut qui est le tungstène, les cartouches sont excellentes mais leur prix est délirant.

Ce qui me gêne beaucoup plus, c'est, qu'en principe, la définition des zones humides sur lesquelles nous n'aurons plus le droit d'utiliser le plomb sera faite par arrêté préfectoral. Il suffirait, dès lors, de pousser les choses un peu plus loin et le préfet pourrait décréter toute la Sologne « zone humide ».

Q : Vincent SERMAGE

Nous sommes nombreux à chasser et je voudrais savoir combien de chasseurs ont déjà vu des canards malades de saturnisme. Pour ma part, jamais.

C'est bien gentil cette histoire de plomb dans le gésier du canard mais tous les oiseaux ont un gésier et forcément, absorbent ce qu'ils trouvent : des graviers, peut-être du plomb. Donc, demain on aura le même problème avec les faisans.

Je me suis inquiété du sort des fusils et mon armurier a tenté de me rassurer en m'expliquant qu'il y avait des cartouches à faible puissance et que les grenailles étaient entourées d'une jupe et que je n'avais aucun souci à me faire ; il faut simplement que les canons ne soient pas chockés.

Pour ma part, chocke ou pas chocke, faible puissance, si une arme est endommagée, le résultat sera là. Cette histoire me paraît absurde.

I : Je voudrais vous suggérer Président de demander à ceux qui ont vu des canards morts après avoir avalé du plomb de lever la main... Je crois que nous avons la réponse au problème qui a été soulevé par d'autres personnes, d'autres gens et c'est peut-être de ce côté-là qu'il faut chercher des solutions.

I : Jean Pierre GRANGE Forestier à Villeherviers

Je vois arriver un autre problème, celui des balles tirées sur le grand gibier et je crains que la prochaine étape de « nos amis » consiste à faire remplacer les balles en plomb par des balles en acier. Certaines balles se logent dans les arbres. Quand ces arbres sont sciés, la lame de scie s'accommode d'une balle de plomb mais il en est tout autrement avec l'acier et les dégâts sont importants. Ce phénomène s'est déjà produit après la guerre.

R : Pour l'instant, les balles ne sont pas concernées par cette mesure.

I : Président BOUHIER de l'ECLUSE

Cette mesure, en principe, ne devrait s'appliquer qu'en 2009. Un certain ministre l'a ramenée à 2005 mais d'autres ministres pourraient la repousser en 2009. Les ministres changent aussi.

Q : Monsieur de GRAZIANSKI

Cette disposition réglementaire étant passée, on est obligé d'y faire face. Si l'on veut revenir en arrière, il faut savoir pourquoi les pouvoirs publics canadiens ont adopté cette disposition d'interdiction du plomb pour la chasse au gibier d'eau. Ma question est donc la suivante : Est-ce que le fait que les grains de plomb présents dans le gésier des canards est tel que le plomb passe en solution dans l'organisme du canard, dans les tissus vivants et que ce métal lourd hautement toxique rende la consommation dangereuse ?

R : Pas du tout.

Q : Quelle est donc la raison ?

R : Les Canadiens ont réagi à une baisse de population relativement importante voici quinze ans. L'étude sur le saturnisme est parue dans ces moments là et ils l'ont adopté immédiatement.

I : Je voudrais conforter la suggestion de mon voisin.

J'ai fait un stage au Ministère des loisirs, de la chasse et de la pêche en 1988 et dès cette époque les Canadiens ont interdit la chasse à la grenaille de plomb sur le Saint Laurent sur la base d'études qu'ils ont eux-mêmes menées, sans attendre les études françaises. Le Saint Laurent subit de gros problèmes de pollution dus au plomb .Ils s'étaient rendus

compte d'une perte de 2 à 3 % sur les canards, notamment le canard noir. Il faut dire qu'il n'est pas facile de comptabiliser les pertes car, dans la nature on ne retrouve pas forcément tous les cadavres, les prédateurs de tous ordres nettoyant le terrain.

Les Canadiens sont très sensible à ces aspects de pollution, ils voudraient aller jusqu'à interdire le plomb dans les filets de pêche.

Je voudrais tout simplement dire que l'on ne peut pas être foncièrement opposé au plomb (notre intervenant veut sans doute parler de grenaille d'acier), le tout est de trouver la bonne substitution. Que le monde cynégétique soit opposé au plomb (acier) c'est encore donner une mauvaise image des chasseurs. Cette réflexion n'engage que moi.....

Q : Le saturnisme sur les canards n'est pas scientifiquement prouvé !

R : Si, c'est prouvé, mais le rédacteur en chef de « Sentier Pêche Nature » précise que l'étude a été menée sur une petite zone du Saint Laurent, qu'elle était chapeauté et même bidon.

Q : Monsieur de GRAZIANSKY

Ma seconde question s'adresse à Monsieur Patrice Martin-Lalande : Où en est-on de la liberté de vente de la jussie dans les jardinerie ?

R : Patrice MARTIN-LALANDE

J'ai précisé tout à l'heure que le gouvernement préparait une liste des jussies qui seraient déclarées « nuisibles » donc probablement interdites à la vente. Une réunion s'est tenue en Mars sur les jussies, il en existe 80 ou 90 espèces, je n'ai pas encore de réponse pour le moment.

Par ailleurs, nous venons de parler du plomb lors d'une réunion entre le groupe d'étude sur la chasse dont je suis l'un des Vice-Président à l'Assemblée Nationale, et le Ministre Serge Lepeltier. Nous devrions avoir un décalage de un an pour l'application de cette disposition si, d'ici là, les arguments pour ne pas l'appliquer ne sont pas devenus suffisamment forts pour convaincre. On devrait avoir un an de répit pour permettre la définition des zones humides que le Président Gilles Durant des Aulnois évoquait tout à l'heure.

I : Je crois que l'arrêté est passé : Serge Lepeltier a fait un communiqué de presse.

I : Voici 3 ou 4 ans, dans une réunion du conseil international de la chasse à Marrakech, une Anglaise a fait un exposé. Elle avait mené une étude dans un endroit de la Camargue où les chasseurs se placent régulièrement pour tirer. Elle avait constaté une épaisse couche de plomb. Elle n'a pas apporté de précisions sur la méthode employée dans l'étude. Les résultats ont été contestés par les participants mais c'est le point de départ de nos difficultés.

R : C'est impossible, au stand de tir sur l'étang du Rabot on ne voit pas de plomb dans l'eau ni à terre. Elle a confondu le plomb et les bourres.

I : Les seuls à se réjouir de cette disposition avec les écolos, ce sont les dentistes. Ce que vous n'avez pas dit c'est que le plomb se casse sous la dent, pas l'acier. C'est la dent qui casse.

I : Daniel LOMBARDI

Pour en revenir à l'engrillagement, je vous signale la mesure prise par les Wallons pour lutter contre ce fléau. Cette mesure très simple consiste à interdire la chasse du gibier à poils dans les enclos : elle a pour effet de limiter l'engrillagement et de lever une bonne partie des grillages existants.

- I : L'image de la chasse va souffrir de ces engrillagements. Nous devrions y réfléchir davantage et anticiper plutôt que d'attendre de prendre des coups, après, il est souvent trop tard. Voici une dizaine de jours, cinq états américains ont interdit la chasse en parc. Aux Etats-Unis les associations de droit animal sont très virulentes. N'oublions pas que les choses nous viennent souvent d'ailleurs, les bonnes comme les moins bonnes, avec un décalage...
- I : Monsieur Ivan de SAINT PIERRE à La Ferté Saint Cyr
Je voulais aussi revenir sur l'engrillagement et je suis heureux de la réflexion qui vient d'être faite : ne pas attendre d'être critiqués sur cette question. Aussi j'ai le plaisir de vous annoncer la naissance de « Sologne Nature Sauvage » association dont l'objectif est de lutter contre l'engrillagement et plus concrètement contre les parcs à gibier qui, en France sont une véritable honte pour les chasseurs. La première mission de cette association sera de sensibiliser les maires qui ne sont pas toujours très conscients de l'impact de l'engrillagement. Sologne Nature Sauvage vous attend au Bois du GUE à la Ferté Saint Cyr. Merci.
- I : Nicolas BERGES, armurier à Nouan
Cf. notes de Nicolas Berges jointes à la fin de ce compte-rendu.
- Q : Jean Marie BACHOL Menestreau en Vilette
On a beaucoup parlé de cette grenaille d'acier, mais y a-t-il des études sérieuses qui ont été faites tant sur leur influence sur les armes que sur les blessures aux canards que sur le saturnisme ? J'ai le sentiment que le dossier est peu consistant tant du côté des défenseurs que du côté des opposants. N'y a-t-il pas moyen de constituer un dossier solide et objectif sur le sujet ?
- R : L'ONCFS a mené une étude sérieuse sur le sujet ; elle est parue dans Faune Sauvage le mois dernier, mais cette étude a été faite sans l'ANCGE et sans la Fédération Française de tir. Ils ont fait cela dans leur coin et nous nous retrouvons le dos au mur avec l'obligation de tirer de la grenaille d'acier.
- I : Michel SALOMON
Votre question est tout à fait pertinente, ce que l'on pourrait demander c'est l'avis de la Fédération des Chasseurs, ce serait peut-être même à cette dernière d'effectuer ce travail. Qu'en pense le Président Bouhier de l'Ecluse ?
- R : Président BOUHIER de l'ECLUSE
Je pense que c'est trop tôt et, contrairement à ce qui a été avancé, il y a eu des études qui ont été menées sur les canards de Camargue pendant plusieurs années et aussi sur les canards de Sologne et les résultats n'étaient en aucune façon alarmistes.
A partir du moment où l'eau potable continue à être véhiculée dans des canalisations en plomb, le grain de plomb dans le gésier des canards me semble passer au second plan.
- Q : Qu'est ce que c'est que cette fameuse convention de Bonn à laquelle nous nous référons ?
- R : J'ai le traité sous les yeux. Il s'agit d'une protection des oiseaux migrateurs en danger et l'objectif consiste à mettre tous les moyens en oeuvre pour y parvenir. C'est assez complexe à lire et à comprendre. Les pays qui désirent adhérer à cette convention doivent la ratifier. Ce n'est pas une directive européenne.

Q : Est-ce que l'on connaît le nombre de pays en Europe où l'interdiction de tirer le plomb est appliquée ?

R : Une dizaine de pays dont l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Italie, la France et le Portugal ont ratifié la convention. En fait, la Hollande, les Pays-Bas et une partie de la Belgique l'appliquent sans en évaluer les conséquences. Les autres pays se sont contentés de la ratifier sans la mettre en œuvre.

Q : Et le plomb nickelé ?

R : Selon l'ONCFS, la pellicule de nickel ne résiste pas longtemps dans un gésier.

CONCLUSION DU PRÉSIDENT GILLES DURANT DES AULNOIS

Il me revient de conclure cette matinée bien qu'il soit plus de 13 heures. Je remercie Action Dynamique Sologne, son Président Michel SALOMON et Patrick MAURE, sans oublier Valérie ARGY pour l'énorme travail d'organisation accompli.

Je remercie Monsieur Patrice MARTIN LALANDE de sa présence et le Président de MONCUIT pour la manière avec laquelle il a dirigé ces débats.

Ces rencontres sont passionnantes pour nous qui faisons partie du monde rural, agriculteurs, sylviculteurs, pisciculteurs, chasseurs. Ce monde rural est en déclin car nous représentons de moins en moins politiquement et économiquement. Nous sommes de plus en plus livrés à ce que j'ai toujours appelé les « rurbains » qui ne connaissent rien à la vie rurale, rien à la campagne et qui considèrent que quand il viennent en Sologne c'est un peu comme s'ils allaient se promener au Parc Pasteur ou au Bois de Boulogne.

En conséquence, si nous voulons rester des ruraux, avoir le type de vie que nous aimons, que nous avons toujours apprécié, nous devons tous nous entendre. Le Président VASSEUR a fait remarquer – même s'il ne l'a pas dit mais je le ferai à sa place – que l'agriculteur solognot d'aujourd'hui doit être le gardien de la nature sous peine de disparition complète. L'agriculture a fait sa révolution, les rendements agricoles sont tels que l'on ne peut pas éviter le déclin, mais on ne peut pas demander à un agriculteur de sacrifier sa vie pour le plaisir.

Le sylviculteur doit travailler la main dans la main avec l'agriculteur, avec le chasseur. La chasse représente pour la Sologne un revenu essentiel. Quand on évoque le tourisme en Sologne, je souhaite que le tourisme cynégétique y trouve toute la place qui lui revient en simplifiant les formalités administratives. Ce type de tourisme représente une plus-value pour la Sologne bien plus importante que le tourisme « papiers gras ».

Nous constatons d'autre part des attaques tous azimuts contre la propriété privée et il faut que les pouvoirs publics nous soutiennent dans la défense de cette propriété privée.

Nous avons écrit, le Président SALOMON et moi-même à tous nos adhérents pour les inciter à accepter les inventaires Natura 2000. Nous avons obtenu tous les apaisements que nous avons souhaités de la part de l'administration et notamment de l'Institut d'Ecologie Appliquée, de la DIREN et du CRPF et j'en remercie le Président de MONCUIT.

Vous avez merveilleusement répondu puisque près de 700 réponses positives ont été recensées. Merci, votre adhésion nous permet de reprendre les choses en main.

Je souhaite que ces secondes rencontres intersolognotes soient suivies d'une troisième et votre présence croissante démontre l'intérêt que vous y portez.

Au nom du Comité Central Agricole je vous remercie.

Note sur les cartouches à billes d'acier

Il existe deux types de cartouches à ne pas confondre :

1. Les cartouches « haute pression » ou « haute performance » :

- Vitesse intérieure ou égale à 430 m/s (calibres 12, 12 magnum et 20 magnum),
- Limitation de la taille des billes selon le chokage,
- Epreuves billes d'acier à 1370 bars.

A ne tirer que dans les fusils éprouvés billes d'acier qui possèdent le poinçon « fleur de lys » : les cartouches hautes performances avec billes d'acier ne sont pas assimilables aux hautes performances à plomb. Donc, les armes ayant subi l'épreuve supérieure avec des cartouches à plomb, y compris les magnums, ne sont en aucune façon habilitées à recevoir les cartouches acier à hautes performances sans avoir passé l'épreuve « billes d'acier » dont le poinçon est la fleur de lys.

2. Les cartouches « basse pression »

Celles-ci pourront être tirées dans presque tous les fusils en bon état, chambrés en 70 mm, dans les conditions définies ci-dessous par la C.I.P. sans avoir subi l'épreuve billes d'acier :

Calibre 12/70 :

- épreuve : au minimum 960 bars,
- diamètre de la bille : au maximum 3,25 mm, soit n° 4 et plus petit diamètre,
- vitesse de la charge inférieure ou égale à 400 m/s,
- si l'épreuve est ordinaire (960 bars), le déchokage des canons en ½ choke ou inférieur est conseillé.

Calibre 16/70

- épreuve : au minimum 1.020 bars,
- diamètre de la bille : au maximum 3 mm, soit n° 5 et plus petit diamètre,
- vitesse de la charge inférieure ou égale à 395 m/s.

Calibre 20/70

- épreuve : au minimum 1.080 bars,
- diamètre de la bille : au maximum 2,75 mm, soit n° 6 et plus petit diamètre,
- vitesse de la charge inférieure ou égale à 395 m/s.

Conseils d'utilisation :

- ne pas dépasser la distance de 35 m pour le tir,
- limiter le chokage au ½ choke maximum afin d'avoir une gerbe correcte et éviter les pressions trop élevées ce qui protégera le fusil.
- faire très attention aux ricochets surtout en période de gel.
- Stocker les munitions dans un endroit bien sec pour éviter tout risque de corrosion et d'agglomération des billes.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter votre armurier qui a notamment reçu le guide « les cartouches sans plomb » édité par l'ONCFS.

P.S. : Il existe également des cartouches au « bismuth ». Le bismuth possède une meilleure densité que l'acier, plus proche de celle du plomb et peut être tiré sans inconvénient pour tous les canons mais son prix demeure élevé (3 à 4 fois celui de l'acier).

Nouan-le-Fuzelier, le 9 Mai 2005

Nicolas BERGES

Armurier diplômé de l'Ecole de Liège
Membre de Action Dynamique Sologne

